

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000238

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Chaucenne: Bernard VOUGNON Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Champoux: Norbert DUPREY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chaudefontaine: Alain CUCHE Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: Yves GUYEN Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Nancray: Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise: Claude BULLY Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance: Abdel GHEZALI

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires: S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Concours Talents des Cités

Concours Talents des Cités

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire				
BP 2007	Montant BP 2007	: 47 000 €		
Imputation: 65.90	Montant de l'opération			
	Solde après cette opération	on : 45 000 €		

<u>Résumé</u>:

Le présent rapport porte sur l'organisation de la seconde édition locale du Concours Talents des Cités et la participation financière de la CAGB dans l'organisation de cet événement. A ce titre, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 €.

I. Présentation du Concours National

Le concours a été créé en 2002, à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale & Logement et de la Délégation Interministérielle à la Ville. Il est co-organisé par le Sénat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le Réseau des Boutiques de Gestion, en partenariat avec plusieurs groupes privés comme le Groupe Caisse d'Epargne, SUEZ, la Fondation VINCI, la Fondation RATP, SFR...

A/ Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

B/ Public cible

Catégorie Emergence :

- avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- faire valider le projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise,
- avoir moins de 40 ans.

Catégorie Création :

- avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- avoir besoin d'un soutien et souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives,
- avoir moins de 40 ans.

C/ Nombre de bénéficiaires

44 lauréats au total (2 dans chaque région (catégorie Emergence et Création) et une dizaine de lauréat nationaux). Les anciens lauréats sont devenus « Ambassadeurs de la réussite » : ils aident et encouragent, à leur tour, d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

Concours Talents des Cités

D/ Dotations financières

Catégorie Création :

Lauréat régional 3 000€ / Lauréat national 7 000€

Catégorie Emergence :

Lauréat régional : 1 500€ / Lauréat national 7 000€

E/ Organisation

Le réseau des Boutiques de Gestion assure la mise en oeuvre du concours : relaye l'information pour trouver des candidats, aide à la rédaction du dossier de participation, constitution du jury et diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une grande

II. Présentation du Concours Local Talents des Cités

En 2006, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place. Elle fut organisée conjointement par la Ville de Besançon et la Boutique de Gestion de Franche comté, en partenariat financier avec :

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté

EDF

La Préfecture du Doubs

La Ville de Besançon

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national, de manière à ce que les lauréats locaux puissent concourir au niveau régional et national : avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à savoir Planoise, Grette Butte, Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps-Palente et nouvellement depuis 2007 Battant

Les objectifs du concours local sont les mêmes qu'au niveau national, mais il n'est retenu qu'une catégorie, la catégorie Création. 5 lauréats sont récompensés au total : le lauréat régional a perçu une dotation de I 000 € (en plus de la dotation régionale citée en I), les 4 lauréats locaux bisontins des dotations de 750 € à 2 250 €.

A/ Rappel des lauréats 2006

Catégorie Création, lauréat régional : M. Gay Richard, Le Fournil du Pain Chaud : 1000 € Les lauréats locaux :

Concours Talents des Cités

M. Loukhiar Mohammed, Louk'Services : 2 250 €

Mme Mahet Zita Rosalie, Bijou la Sénégalaise : 1 250 €

M. Thiam Souleymane, I@D Informatique: 750 €

M. Habbas Hicham, Full Fitness: 750 €

B/ Budget 2007 (10 000 €) et financeurs

Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté : 4 000 € Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : 2 000 €

EDF: 1 000 €

Subvention Contrat de Ville : 1000 €

Ville de Besancon : 1000 €

Etat, lutte contre les discriminations : 1 000 €

Le bureau ZFU/ SAP assure la mise en oeuvre du concours : relaie l'information pour la recherche des candidats et des partenaires financiers locaux, aide à la rédaction du dossier de participation, assure la constitution du jury et la diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Pour 2007, à défaut de récompenser financièrement les lauréats locaux de la catégorie « Emergence », Synergie 25 pourrait offrir une prestation complète gratuite pour la concrétisation des projets de création.

Le Concours local Talents des Cités entre dans les objectifs de la politique de la CAGB d'accompagner et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur son territoire, en récompensant des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association. Le Concours Talents des Cités reconnaît la qualité de leur parcours personnel et professionnel, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre dans des quartiers difficiles dont on ne retient trop souvent qu'une image négative.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € de la CAGB pour l'organisation de l'édition locale 2007 du Concours

Concours Talents des Cités

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCJ Recu le

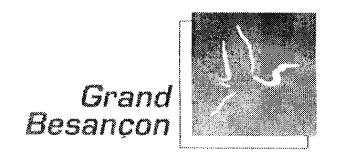
16 MAI 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 93 Contre: 0 Abstention: 0

Budget du <u>Concours Local TALENTS DES CITES 2007</u>

DEPENSES	Montant	DECE	
Communi		RECETTES	Montant
Communication :	1 000 €	Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	4 000 €
Intermed : distribution des flyers sur les quartiers sensibles	300 €	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	2000€
Restauration du Jury	200 €	EDF	1 000 €
Remise des prix	500 €	Subvention Contrat de Ville Ville de Besancon	2 000€
Otations versées aux lauréats OTAL		Etat : Lutte contre les discriminations	1 000 €
	10 000 €	TOTAL	10 000 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000238

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Chaucenne: Bernard VOUGNON Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Champoux: Norbert DUPREY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chaudefontaine: Alain CUCHE Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: Yves GUYEN Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Nancray: Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise: Claude BULLY Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote:

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires: S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Concours Talents des Cités

Concours Talents des Cités

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2007	Montant BP 2007	: 47 000 €
Imputation : 65.90	Montant de l'opération	: 2 000 €
	Solde après cette opération	on : 45 000 €

Résumé:

Le présent rapport porte sur l'organisation de la seconde édition locale du Concours Talents des Cités et la participation financière de la CAGB dans l'organisation de cet événement. A ce titre, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 €.

1. Présentation du Concours National

Le concours a été créé en 2002, à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale & Logement et de la Délégation Interministérielle à la Ville. Il est co-organisé par le Sénat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le Réseau des Boutiques de Gestion, en partenariat avec plusieurs groupes privés comme le Groupe Caisse d'Epargne, SUEZ, la Fondation VINCI, la Fondation RATP, SFR...

A/ Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

B/ Public cible

Catégorie Emergence :

- avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- faire valider le projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise,
- avoir moins de 40 ans.

Catégorie Création:

- avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- avoir besoin d'un soutien et souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives,
- avoir moins de 40 ans.

C/ Nombre de bénéficiaires

44 lauréats au total (2 dans chaque région (catégorie Emergence et Création) et une dizaine de lauréat nationaux). Les anciens lauréats sont devenus « Ambassadeurs de la réussite » : ils aident et encouragent, à leur tour, d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

Concours Talents des Cités

D/ Dotations financières

Catégorie Création:

Lauréat régional 3 000€ / Lauréat national 7 000€

Catégorie Emergence :

Lauréat régional : I 500€ / Lauréat national 7 000€

E/ Organisation

Le réseau des Boutiques de Gestion assure la mise en oeuvre du concours : relaye l'information pour trouver des candidats, aide à la rédaction du dossier de participation, constitution du jury et diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une grande manifestation organisée au Sénat.

II. Présentation du Concours Local Talents des Cités

En 2006, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place. Elle fut organisée conjointement par la Ville de Besançon et la Boutique de Gestion de Franche comté, en partenariat financier avec :

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté EDF La Préfecture du Doubs La Ville de Besançon

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national, de manière à ce que les lauréats locaux puissent concourir au niveau régional et national : avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à savoir Planoise, Grette Butte, Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps-Palente et nouvellement depuis 2007 Battant Madeleine et Cités Amitiés.

Les objectifs du concours local sont les mêmes qu'au niveau national, mais il n'est retenu qu'une catégorie, la catégorie Création. 5 lauréats sont récompensés au total : le lauréat régional a perçu une dotation de l 000 € (en plus de la dotation régionale citée en I), les 4 lauréats locaux bisontins des dotations de 750 € à 2 250 €.

A/ Rappel des lauréats 2006

- Catégorie Création, lauréat régional : M. Gay Richard, Le Fournil du Pain Chaud : 1000 € (+ 3 000 € au niveau régional)

Concours Talents des Cités

- Les lauréats locaux :

M. Loukhiar Mohammed, Louk'Services: 2 250 €

Mme Mahet Zita Rosalie, Bijou la Sénégalaise : I 250 €

M. Thiam Souleymane, I@D Informatique: 750 €

M. Habbas Hicham, Full Fitness: 750 €

B/ Budget 2007 (10 000 €) et financeurs

Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté : 4 000 € Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : 2 000 €

EDF: I 000 €

Subvention Contrat de Ville : 1000 €

Ville de Besancon : 1000 €

Etat, lutte contre les discriminations : I 000 €

Le bureau ZFU/ SAP assure la mise en oeuvre du concours : relaie l'information pour la recherche des candidats et des partenaires financiers locaux, aide à la rédaction du dossier de participation, assure la constitution du jury et la diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Pour 2007, à défaut de récompenser financièrement les lauréats locaux de la catégorie « Emergence », Synergie 25 pourrait offrir une prestation complète gratuite pour la concrétisation des projets de création.

Le Concours local Talents des Cités entre dans les objectifs de la politique de la CAGB d'accompagner et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur son territoire, en récompensant des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association. Le Concours Talents des Cités reconnaît la qualité de leur parcours personnel et professionnel, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre dans des quartiers difficiles dont on ne retient trop souvent qu'une image négative.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € de la CAGB pour l'organisation de l'édition locale 2007 du Concours Talents des Cités.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le

1 6 MAI 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 93
Contre: 0
Abstention: 0

Budget du Concours Local TALENTS DES CITES 2007

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Communication :	I 000 €	Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	4 000 €
Intermed : distribution des flyers sur les quartiers sensibles	300 €	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	2000€
Restauration du Jury	200 €	EDF	I 000 €
Remise des prix	500 €	Subvention Contrat de Ville Ville de Besancon	2 000€
Dotations versées aux lauréats	8 000€	Etat : Lutte contre les discriminations	I 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Concours Talents des Cités

20070516